

Maître d'ouvrage :

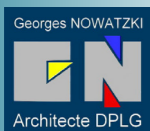
MOUTHIER SUR BOËME PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 – Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

## PC4 Notice



**NOWATZKI Georges**  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



### PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL, DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le parc photovoltaïque objet du présent permis de construire est envisagé sur la commune de MOUTHIER SUR BOËME (16 440) dans le département de la Charente. La zone d'implantation du projet se situe aux lieux-dits Les Chaumes et La Perrière, au nord-ouest du bourg de Mouthiers sur Boëme. Le site est composé de jachère agricole avec de la lande boisée et comporte des traces d'anciennes activités minières.

Le secteur de la zone d'implantation se trouve en zone péri urbaine, entouré de boisements, de cultures, d'infrastructures routières et ferroviaires.

La zone d'implantation est principalement visible depuis les routes avoisinantes.

L'emprise foncière sur la commune de Mouthiers sur Boëme couvre une surface de 27 ha environ et est constitué de 15 parcelles (section A parcelles 1132, 1133, 1135, 1136, 1137, 2545, 2919 section AA parcelles 39, 41, section ZE parcelles 3, 4, 5, 42, 46, 351).

La commune de Mouthiers sur Boëme est concernée par un PLU.

### PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'installation de panneaux photovoltaïques ancrés au sol sur des structures fixes en acier, pour produire de l'électricité qui sera injectée sur le réseau public de distribution d'électricité. La centrale sera ceinturée par une clôture.

La composition du parc photovoltaïque respecte les bordures des parcelles avec prise en compte des contraintes techniques et environnementales identifiées.

### PRESENTATION DES MODIFICATIONS LIEES AU RECUIL PROPOSE A LA SUITE DE L'AVIS DE LA MRAE

Afin de prendre en compte les remarques de la MRAE, ainsi que celles du voisinage, plusieurs reculs sont proposés :

- . Un recul de 100 mètres au sud du Parc 1 ;
- . Un recul de 50 mètres au sud-ouest du Parc 4 ;
- . Un recul de 31 mètres au sud du Parc 6 ;
- . Un recul de 50 mètres à l'est du Parc 7.

Ces reculs entraînent les modifications inscrites en bleu dans le paragraphe suivant.

### PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le parc solaire sera composé d'environ 19 230 modules photovoltaïques (ou panneaux photovoltaïques), au lieu de 26 700 prévus initialement. La puissance prévisible du projet passe ainsi de 14,4 MWc à 12,5 MWc. Chaque module, mesure environ 2,3 m de long et 1,1 m de large. Les cellules photovoltaïques élémentaires utilisent la technologie du silicium cristallin.

La surface projetée est par conséquent réduite, passant ainsi de 64 400 m<sup>2</sup> à 56 571 m<sup>2</sup>, soit une réduction de 12,2 %.

Les modules à base de silicium répondent à une technologie éprouvée, qui apporte des garanties en termes de fiabilité et de rendement, capables de s'inscrire dans le temps.

La hauteur minimale de 1 m permet d'assurer une meilleure ventilation des modules et d'éviter que les herbes hautes ne viennent faire de l'ombre sur les premiers panneaux. La hauteur sommitale des tables sera de 3.80 m.

### STRUCTURES ET FIXATIONS

Les modules seront fixés en format paysage sur des structures métalliques dénommées « tables ».

Les tables auront une inclinaison de 20° environ et seront orientées plein sud.

Les panneaux seront installés sur des châssis métalliques posés sur des structures en acier galvanisé via l'intermédiaire de pieux métalliques dans le sol.

Une étude géotechnique permettra de confirmer et d'ajuster le type de fixation. Ces tables sont organisées en lignes distantes de 4 m. Cette distance d'écartement permet d'éviter les ombres portées d'une table par rapport à l'autre.

### PISTES DE CIRCULATION

Au sein du site d'implantation, la circulation se fera par une piste périphérique et des pistes allant aux postes de transformation. Ces chemins d'accès seront faiblement aménagés (réutilisation des chemins existants) et permettront l'accès au sein du site pendant la phase de construction (acheminement des éléments de la centrale) et d'exploitation (maintenance, surveillance) et l'intervention des services d'incendie le cas échéant.

Les chemins d'exploitation créés seront réalisés en suivant le terrain naturel et auront une largeur de 5 m pour permettre le passage des engins et des services de sécurité.

Les pistes légères auront une largeur de 5 m et permettront le passage des véhicules afin de pouvoir faire une maintenance efficace et aux engins du SDIS de pouvoir circuler le cas échéant.

### RESERVOIRS D'EAU

Afin d'assurer la sécurité et de permettre de disposer de suffisamment d'eau en cas d'incendie, 8 citernes de 60 m<sup>3</sup> chacune seront réparties sur l'ensemble du site. Une aire de retournement sera aménagée devant ces citernes pour permettre la manœuvre des engins de secours.

Maître d'ouvrage :

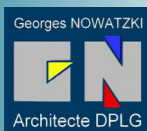
MOUTHIERS SUR BOËME PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 – Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

## PC4 Notice



**NOWATZKI Georges**  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



### INFRASTRUCTURES ELEVAGE OVINS

Afin d'entretenir la végétation sur le site, un partenariat a été mis en place avec un éleveur local afin de faire pâturer le site par des ovins.

Des robinets raccordés au réseau public d'eau potable seront installés à l'entrée de chaque partie du projet pour alimenter les abreuvoirs répartis uniformément au sein du parc.

Un local agricole de 36 m<sup>2</sup> sera prévu à l'entrée du parc 3 pour que l'éleveur puisse stocker du matériel si besoin. L'espacement entre les tables de 4 m permettra une gestion optimale du parc.

Le local agricole sera posé au sol sans remblais périphériques.

Pour ce local agricole, la teinte sera un beige RAL 070 80 10 ou équivalent.

### CLOTURE ET PORTAILS D'ACCES

Une clôture de 2 m de hauteur ceinturera totalement chaque zone du site et aura pour fonction de délimiter son emprise, d'interdire l'entrée aux personnes non autorisées, d'empêcher l'intrusion de la grande faune tout en permettant le passage des petits mammifères, reptiles et amphibiens. La clôture mise en place sera constituée de poteaux métalliques et d'un grillage souple à maille soudée ou d'un grillage souple à simple torsion.

Un portail de 6 m de large et 2 m de hauteur, à 2 vantaux fermant à clé interdira l'accès à l'entrée de chaque parc du site.

Deux portails de 3m de largeur seront installés pour désenclaver la zone intérieure.

Les portails et la clôture pourront avoir une teinte grise ou acier galvanisé.

### ESPACES EN LIMITE DU TERRAIN

La végétation actuelle en limite extérieure sera laissée en l'état.

Un linéaire de haies arbustives sera créé au niveau des secteurs les plus sensibles notamment près des habitations comme indiqué sur le plan de masse.

### EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ANNEXES

#### • Postes onduleurs/transformateurs

Les onduleurs permettent de passer du courant continu produit par les modules au courant alternatif basse tension. Des transformateurs permettent ensuite d'augmenter la tension du courant pour la rendre compatible avec le réseau public HTA.

Pour équiper le site, 5 postes de transformation seront présents. Les dimensions des postes de transformation seront de 12 m x 3 m, soit 36 m<sup>2</sup> d'emprise au sol. Leur hauteur sera de 3,60m.

Les postes de transformation sont ensuite connectés au poste de livraison.

#### • Poste de livraison

1 poste de livraison de 12 m x 3 m, soit 36 m<sup>2</sup> d'emprise au sol et d'une hauteur de 3,60 m sera installé pour le fonctionnement de la centrale photovoltaïque. Il sera positionné à l'entrée du site sur la zone 1. Il assurera le comptage et le raccordement au réseau Enedis.

#### • Local de maintenance

Un local de maintenance est prévu à l'entrée du site sur la zone 1 pour le petit entretien de la centrale. Ses dimensions seront de 12 m x 3 m, soit 36 m<sup>2</sup> d'emprise au sol. Sa hauteur sera de 3,60m.

Pour les postes de transformation, le poste de livraison et le local de maintenance, la teinte sera un beige RAL 070 80 10 ou équivalent.



Les postes de transformation et le poste de livraison seront posés sur un remblai périphérique afin d'éviter toute remontée d'eau par les fourreaux des câbles électriques.

Le local de maintenance sera posé au sol sans remblais périphériques.

### LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE

On distingue deux types de raccordement sur le site :

- Le raccordement des onduleurs vers les postes de transformation (BT).
- Les postes de transformation vers le poste de livraison (HTA).

Ces deux types de raccordement à l'intérieur du site se font par des chemins de câbles capotés afin de ne pas creuser le sol.

Le gestionnaire du réseau public d'électricité aura ensuite la charge de réaliser le raccordement entre le poste de livraison et le réseau public, jusqu'à un poste source d'électricité. Le poste-source probable est le poste des Aubreaux (9 km au Nord).

Une demande de raccordement sera réalisée après la demande de permis de construire et validera un poste et un tracé définitif.

Nota : pour plus de renseignements, il est possible de consulter l'étude d'impact jointe au permis de construire.